



---

# États financiers des marchés administrés par la SIERE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

# Table des matières

<b>Responsabilité de la direction à l'égard de la communication de l'information financière</b>	<b>2</b>
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>3</b>
<b>État de la situation financière</b>	<b>5</b>
<b>État des résultats et de l'excédent accumulé</b>	<b>6</b>
<b>Notes complémentaires</b>	<b>7</b>
1. NATURE DES ACTIVITÉS	7
2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	7
a) Mode d'établissement des états financiers	7
b) Comptabilisation des produits	8
c) Instruments financiers	8
d) Devises	8
e) Utilisation d'estimations	8
3. CRÉANCES	9
4. REMISES À RECEVOIR DE LA SIERE ET REMISES À PAYER AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ	9
5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	9
6. DETTE	10
a) Facilité de crédit avec l'Office ontarien de financement (OOF)	10
b) Dette au titre du rajustement global	10
7. RÈGLEMENTS DE MARCHÉS ADMINISTRÉS	11
8. RAJUSTEMENT GLOBAL	11
9. PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX	12
a) Plan exhaustif relatif à l'électricité (anciennement Financement d'énergies renouvelables non hydroélectriques)	12
b) Programme Avantage énergétique pour le Nord (anciennement Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord)	12
10. PRODUITS D'INTÉRÊTS	13
11. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	13
a) Risque de marché	13
b) Risque de crédit	14
c) Risque de liquidité	14



Se brancher aujourd'hui.  
Énergiser l'avenir.

Société indépendante d'exploitation  
du réseau d'électricité

Station A, Box 4474  
Toronto, ON M5W 4E5  
T 905 403 6900

[www.ieso.ca](http://www.ieso.ca)

Date : Le 7 juin 2023

À : Grant Thornton LLP

De : Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

Objet : États financiers des marchés administrés par la SIERE pour l'exercice 2022

Responsabilité de la direction à l'égard de la communication de l'information financière

### Responsabilité de la direction à l'égard de la communication de l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints des marchés administrés par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité incombe à la direction; ces derniers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, à l'exception de ce qui suit :

- tous les gains et pertes de réévaluation sur les opérations en devises non encore réglées à la clôture de l'exercice seront comptabilisés dans l'état des résultats lorsqu'ils seront réalisés plutôt que dans l'état des gains et pertes de réévaluation, conformément au chapitre SP 2601 des NCSP;
- aucune information budgétaire ne sera présentée;
- aucun état des gains et pertes de réévaluation, état de la variation de la dette nette et état des flux de trésorerie ne sera présenté.

Les principales méthodes comptables suivies par les marchés administrés par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité sont décrites à la note complémentaire 2 des états financiers intitulée « Résumé des principales méthodes comptables ». La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur l'exercice comptable considéré ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les états financiers ont été établis dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 7 juin 2023.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs étaient protégés et que des informations fiables étaient disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une séparation des tâches adéquates.

Les présents états financiers ont été examinés par Grant Thornton LLP, cabinet d'auditeurs externes indépendants nommé par le conseil d'administration. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière de communication de l'information financière stipulées dans la résolution du conseil d'administration de la SIERE datée du 23 octobre 2019 et dans la résolution la modifiant datée du 22 avril 2020. Le rapport de l'auditeur indépendant qui suit fait état de la portée de son examen et de son opinion.

MARCHÉS ADMINISTRÉS PAR LA SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au nom de la direction,

**Lesley Gallinger**  
La présidente et chef de la direction  
Toronto, Canada  
Le 7 juin 2023

**Ernest Chui**  
Le chef des finances et vice-président, Services de l'entreprise  
Toronto, Canada  
Le 7 juin 2023

# Rapport de l'auditeur indépendant

## Au conseil d'administration de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des marchés administrés par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (les « marchés administrés par la SIERE »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints des marchés administrés par la SIERE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière de communication de l'information financière stipulées dans la résolution du conseil d'administration de la SIERE datée du 23 octobre 2019 et dans la résolution la modifiant datée du 22 avril 2020.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des marchés administrés par la SIERE conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observations – Référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur la note 2 a) des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés afin d'aider la direction à répondre aux dispositions en matière de communication de l'information financière stipulées dans la résolution du conseil d'administration de la SIERE datée du 23 octobre 2019 et dans la résolution la modifiant datée du 22 avril 2020. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à la direction, au conseil d'administration de la SIERE et à la Commission de l'énergie de l'Ontario, et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément au référentiel comptable décrit, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité des marchés administrés par la SIERE à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les marchés administrés par la SIERE ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des marchés administrés par la SIERE.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquerrons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des marchés administrés par la SIERE;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des marchés administrés par la SIERE à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les marchés administrés par la SIERE à cesser leur exploitation.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Mississauga, Canada  
Le 7 juin 2023

# État de la situation financière

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
	\$	\$
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	573 913	313 981
Créances (note 3)	1 630 323	1 612 894
Autres sommes à recevoir	65 858	32 574
Remises à recevoir de la SIERE (note 4)	20 639	13 671
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>2 290 733</b>	<b>1 973 120</b>
<b>PASSIFS</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	1 699 119	1 538 238
Dette (note 6)	-	27 780
Produits différés tirés du règlement de marchés administrés	165 854	119 497
Produits différés tirés de programmes gouvernementaux	405 121	273 934
Remises à payer aux intervenants du marché (note 4)	20 639	13 671
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>2 290 733</b>	<b>1 973 120</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS ET EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Au nom du conseil,



**Patricia Koval**  
Présidente du conseil  
Toronto, Canada



**Peter McMullen**  
Administrateur  
Toronto, Canada

# État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Règlements de marchés administrés (note 7)	10 581 882	6 687 084
Rajustement global (note 8)	6 227 292	8 551 461
Programmes gouvernementaux (note 9)	6 169 691	6 459 721
Produits d'intérêts (note 10)	19 471	2 758
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>22 998 336</b>	<b>21 701 024</b>
<b>CHARGES</b>		
Règlements de marchés administrés (note 7)	10 585 433	6 687 591
Rajustement global (note 8)	6 227 292	8 551 461
Programmes gouvernementaux (note 9)	6 177 743	6 460 011
Transfert d'intérêts du marché à la SIERE (note 10)	7 868	1 792
Intérêts sur la ligne de crédit (note 6)	-	169
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>22 998 336</b>	<b>21 701 024</b>
<b>EXCÉDENT</b>	-	-
EXCÉDENT ACCUMULÉ À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-	-
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Voir les notes complémentaires.

# Notes complémentaires

## 1. NATURE DES ACTIVITÉS

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'électricité* (la « Loi »), la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE ») exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO ») et exploite les marchés administrés par la SIERE (les « marchés administrés par la SIERE »).

Les marchés administrés par la SIERE facilitent l'achat et la vente d'électricité sur le marché de gros entre les intervenants du marché et gèrent divers programmes gouvernementaux. Les états financiers ci-joints reflètent les comptes des marchés administrés par la SIERE :

- tel qu'il est prescrit par les règles du marché de la SIERE pour le marché de gros de l'électricité en Ontario;
- conformément à la Loi et à la réglementation de l'Ontario connexe;
- conformément aux programmes gouvernementaux.

Les présents états financiers n'incluent pas les comptes financiers de la SIERE puisque la SIERE agit à titre d'intermédiaire afin de faciliter le règlement des opérations des marchés administrés par la SIERE. Un jeu distinct d'états financiers est dressé pour la SIERE.

## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### a) Mode d'établissement des états financiers

Les marchés administrés par la SIERE n'ont droit à aucun revenu net, excédent ou déficit dans le cadre de leurs opérations. Toutes les opérations régulières au sein des marchés administrés par la SIERE sont réalisées dans l'intérêt des intervenants du marché.

Les états financiers ci-joints ont été approuvés par le conseil d'administration de la SIERE, ce qui signifie qu'ils doivent être dressés conformément à un référentiel à usage particulier, comme suit :

- les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) seront adoptées, à l'exception de ce qui suit :
  - tous les gains et pertes de réévaluation sur les opérations en devises non encore réglées à la clôture de l'exercice seront comptabilisés dans l'état des résultats lorsqu'ils seront réalisés plutôt que dans l'état des gains et pertes de réévaluation, conformément au chapitre SP 2601 des NCSP;
  - aucune information budgétaire ne sera présentée;
  - aucun état des gains et pertes de réévaluation, état de la variation de la dette nette et état des flux de trésorerie ne sera présenté.

Les états financiers ci-joints reflètent les principales méthodes comptables énoncées ci-après.

## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### **b) Comptabilisation des produits**

Les produits tirés du règlement de marchés administrés sont comptabilisés mensuellement, ce qui correspond au cycle de facturation des marchés administrés par la SIERE pour les intervenants du marché. Les produits sont fondés sur le volume d'énergie négocié sur le marché.

Les produits tirés de programmes gouvernementaux sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu au transfert ont lieu, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été satisfaits et que des estimations raisonnables des montants puissent être effectuées.

Les produits tirés du rajustement global sont comptabilisés mensuellement, ce qui correspond au cycle de facturation des marchés administrés par la SIERE pour les intervenants du marché, afin de recouvrer le coût de construction de la nouvelle infrastructure d'électricité dans la province et celui de mise en œuvre des programmes d'économie d'énergie de l'Ontario. Les produits sont fondés sur l'écart entre le prix de gros de l'électricité, aussi appelé « prix horaire de l'énergie en Ontario » et les tarifs réglementés, les paiements au titre de la construction ou de la remise à neuf de l'infrastructure et le coût de mise en œuvre des programmes d'économie d'énergie. La Loi et la réglementation connexe de l'Ontario prescrivent tous les autres éléments qui peuvent être couverts par le rajustement global.

Les produits d'intérêts et financiers représentent les produits d'intérêts et les gains ou pertes de placement sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ces produits sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

### **c) Instruments financiers**

Les marchés administrés par la SIERE comptabilisent la trésorerie et les équivalents de trésorerie à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme hautement cotés et assortis d'une échéance initiale de moins de 90 jours.

Les marchés administrés par la SIERE comptabilisent les créances, les sommes à payer aux intervenants du marché et les sommes à recevoir des intervenants du marché, les remises à recevoir de la SIERE les créditeurs, les remises à payer aux intervenants du marché et la dette au coût après amortissement.

### **d) Devises**

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Ultérieurement, les actifs et passifs monétaires libellés en devises dans l'état de la situation financière sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers, les gains ou les pertes de change étant comptabilisés dans l'état des résultats.

### **e) Utilisation d'estimations**

Pour préparer des états financiers conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 a), la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants déclarés des produits, des charges, des actifs et des passifs ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers.

### 3. CRÉANCES

<b>Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	\$	\$
Créances au titre des marchés	1 587 297	1 562 398
Sommes à recevoir au titre du rajustement global	30 050	22 281
Sommes à recevoir au titre des redevances liées à la gestion de la congestion, montant net	12 976	435
Sommes à recevoir au titre du rajustement global différé (note 6)	-	27 780
<b>Solde de clôture</b>	<b>1 630 323</b>	<b>1 612 894</b>

### 4. REMISES À RECEVOIR DE LA SIERE ET REMISES À PAYER AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ

En 2022, la SIERE a comptabilisé un montant de 6 982 000 \$ (13 671 000 \$ en 2021) en remises à payer aux marchés administrés par la SIERE en sa qualité d'entité responsable des compteurs intelligents (ERCI). L'ERCI peut accumuler un montant maximal au titre du solde de la réserve de fonctionnement, y compris certains ajustements et échéanciers approuvés par la CEO. Régulièrement, la CEO procédera à un examen et ordonnera à l'ERCI de remettre aux intervenants du marché tout montant qui excède le solde maximal de la réserve de fonctionnement. Au 31 décembre 2022, les remises à recevoir de la SIERE s'élevaient à 6 982 000 \$ (13 671 000 \$ en 2021), et les remises à payer aux intervenants du marché au sein des marchés administrés par la SIERE s'élevaient à 6 982 000 \$ (13 671 000 \$ en 2021).

En 2022, la SIERE a comptabilisé 13 657 000 \$ (néant en 2021) en remises à payer aux marchés administrés par la SIERE à l'égard des produits liés aux réseaux. Le solde du compte de report réglementaire de la SIERE est assujéti aux ordonnances de la CEO. Au 31 décembre 2022, les remises à recevoir de la SIERE s'élevaient à 13 657 000 \$ (néant en 2021) et les remises aux intervenants du marché au sein des marchés administrés par la SIERE s'élevaient à 13 657 000 \$ (néant en 2021).

### 5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

<b>Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	\$	\$
Sommes à payer au titre des marchés	1 609 431	1 492 832
Paiements anticipés	76 300	39 950
Paiements anticipés des droits de transport	5 519	3 560
Intérêts à payer à la SIERE au titre des marchés	7 866	1 792
Dépôt de sécurité en espèces et intérêts à payer	3	104
<b>Solde de clôture</b>	<b>1 699 119</b>	<b>1 538 238</b>

## 6. DETTE

### a) Facilité de crédit avec l'Office ontarien de financement (OOF)

La SIERE, pour le compte des marchés administrés par la SIERE, a une entente de facilité de crédit non garantie avec l'OOF, ce qui met à la disposition des marchés administrés par la SIERE une somme pouvant aller jusqu'à 1 100 000 000 \$ (1 100 000 000 \$ en 2021). Les avances et les montants mensuels renouvelés sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût de financement de la province de l'Ontario plus 0,25 % par année. La facilité de crédit vient à échéance le 30 juin 2023. Au 31 décembre 2022, la facilité de crédit à payer à l'OOF était de néant (néant en 2021).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la charge d'intérêts sur la facilité de crédit s'est élevée à néant (169 000 \$ en 2021).

### b) Dette au titre du rajustement global

En réponse à la pandémie mondiale de COVID-19, en raison de l'effet combiné du Règlement de l'Ontario 191/20 et de l'article 19.1 du Règlement de l'Ontario 429/04, le ministère de l'Énergie (le « ministère ») a mis en œuvre des mesures d'urgence temporaires qui ont apporté un allègement financier aux intervenants du marché de catégorie A et de catégorie B non assujettis à la grille tarifaire réglementée et aux consommateurs en avril, mai et juin 2020 totalisant 333 358 000 \$.

L'allègement temporaire reçu est une dette exigible et payable, sans intérêt, au ministère. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les marchés administrés par la SIERE sont tenus de remettre au ministère toutes les sommes reçues de la part des intervenants du marché au titre du rajustement global différé, conformément au Règlement de l'Ontario 429/04 dans sa version modifiée, entré en vigueur le 18 décembre 2020. Si les marchés administrés par la SIERE ne recouvrent pas la totalité ou une partie de ces montants d'ici au 1<sup>er</sup> août 2023, ce solde sera éteint et ne constituera plus une dette exigible et payable au ministère. La dette vient à échéance à la première des dates suivantes : le 1<sup>er</sup> août 2023 ou la date à laquelle la dette est entièrement remboursée. Au 31 décembre 2022, la dette à payer au ministère était de néant (27 780 000 \$ en 2021).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la charge d'intérêts sur la dette au titre du rajustement global a été de néant (néant en 2021).

## 7. RÈGLEMENTS DE MARCHÉS ADMINISTRÉS

Les activités liées aux règlements de marchés administrés comprennent ce qui suit :

<b>Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Frais d'énergie	7 039 596	3 910 650
Frais de transport	2 185 554	1 909 181
Mise aux enchères de droits de transport et redevances liées à la gestion de la congestion	527 180	216 694
Crédits de règlement de la gestion de la congestion	277 342	141 254
Frais d'administration de la SIERE	206 546	195 029
Réserve de fonctionnement	79 815	24 748
Services accessoires	60 309	70 883
Enchères de capacité	34 636	32 959
Frais liés aux compteurs intelligents	16 346	33 093
Compte de rajustement	7 096	28 244
Autres	151 013	124 856
<b>Total des charges liées aux règlements de marchés administrés</b>	<b>10 585 433</b>	<b>6 687 591</b>
Produits d'intérêts sur les comptes de droits de transport (note 10)	(3 551)	(507)
<b>Total des produits tirés des règlements de marchés administrés</b>	<b>10 581 882</b>	<b>6 687 084</b>

## 8. RAJUSTEMENT GLOBAL

Les activités de rajustement global comprennent ce qui suit :

<b>Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Règlement de contrats	2 708 388	3 681 748
Biens réglementés d'Ontario Power Generation	2 146 323	3 338 098
Programmes de sociétés locales de distribution	1 182 969	1 272 537
Économie d'énergie	158 296	196 035
Producteurs sans vocation de service public de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	31 316	63 043
<b>Total du rajustement global</b>	<b>6 227 292</b>	<b>8 551 461</b>

## 9. PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

Les activités liées aux programmes gouvernementaux comprennent ce qui suit :

<b>Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Plan exhaustif relatif à l'électricité (note 9 a))	3 131 374	3 116 145
Remise de l'Ontario pour l'électricité	1 997 716	2 390 910
Protection des tarifs de distribution	394 499	335 971
Programme de protection des tarifs dans les régions rurales ou éloignées	320 526	296 452
Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité	162 769	168 815
Programme Avantage énergétique pour le Nord (note 9 b))	108 799	105 404
Programmes Grille tarifaire réglementée	30 094	(4 404)
Crédit de livraison pour les Premières Nations	28 323	25 139
Programme de soutien pour l'expansion de l'accès au gaz naturel	3 643	2 571
Programme d'aide aux impayés d'énergie en raison de la COVID-19	-	23 008
<b>Total des charges liées aux programmes gouvernementaux</b>	<b>6 177 743</b>	<b>6 460 011</b>
Charges (produits) d'intérêts, montant net	(8 052)	(290)
<b>Total des produits tirés des programmes gouvernementaux</b>	<b>6 169 691</b>	<b>6 459 721</b>

### **a) Plan exhaustif relatif à l'électricité (anciennement Financement d'énergies renouvelables non hydroélectriques)**

En 2022, le programme Financement d'énergies renouvelables non hydroélectriques a été renommé Plan exhaustif relatif à l'électricité.

### **b) Programme Avantage énergétique pour le Nord (anciennement Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord)**

En 2022, le Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord a été renommé Programme Avantage énergétique pour le Nord.

## 10. PRODUITS D'INTÉRÊTS

Dans le cadre de sa gestion des marchés administrés par la SIERE, cette dernière dirige le placement des fonds du marché tout au long du cycle de règlement des marchés administrés par la SIERE. La SIERE est habilitée à recevoir les produits financiers et les gains de placement, déduction faite des pertes de placement, gagnés sur des fonds transitant par les comptes de règlement des marchés. La SIERE n'a pas droit au capital en ce qui concerne les placements des marchés administrés par la SIERE.

Les produits d'intérêts comprennent ce qui suit :

<b>Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Produits d'intérêts sur les comptes de règlement des marchés	7 868	1 812
Produits d'intérêts sur les comptes de la grille tarifaire réglementée	5 653	170
Produits d'intérêts sur les comptes de droits de transport	3 551	507
Produits d'intérêts sur les comptes du Programme de soutien pour l'expansion de l'accès au gaz naturel	1 860	189
Produits d'intérêts sur les comptes du Programme de protection des tarifs dans les régions rurales ou éloignées	539	80
<b>Total des produits d'intérêts</b>	<b>19 471</b>	<b>2 758</b>

Les marchés administrés par la SIERE ont transféré des produits financiers gagnés dans les comptes de règlement des marchés à la SIERE de 7 868 000 \$ en 2022 (1 792 000 \$ en 2021).

## 11. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les marchés administrés par la SIERE sont exposés à des risques financiers dans le cours normal de leurs activités, notamment aux risques de marché découlant de la volatilité des marchés des titres d'emprunt et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque de liquidité. La nature des risques financiers et la stratégie des marchés administrés par la SIERE pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à la période précédente. Les intervenants du marché assument l'intégralité des risques financiers connexes.

### a) Risque de marché

Le risque de marché fait référence au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Les marchés administrés par la SIERE sont principalement exposés à deux types de risques de marché : le risque de change et le risque de taux d'intérêt. Les marchés administrés par la SIERE surveillent leur exposition aux fluctuations des risques de marché et peuvent avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où ils le jugent nécessaire. Les marchés administrés par la SIERE n'utilisent pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

## 11. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

### **i) Risque de change**

Les marchés administrés par la SIERE effectuent des opérations en dollars américains, surtout des paiements à leurs fournisseurs, et maintiennent un compte bancaire libellé en dollars américains. De temps à autre, les marchés administrés par la SIERE peuvent utiliser des contrats d'achat à terme afin d'acheter, à un cours de change fixe, des dollars américains pour livraison à une date ultérieure déterminée. Les marchés administrés par la SIERE font aussi des achats de dollars américains au cours de change au comptant pour acquitter des comptes courants. Au 31 décembre 2022, les marchés administrés par la SIERE ne détenaient aucun actif ou passif financier libellé en devises et n'avaient aucun contrat d'achat à terme en vigueur (néant en 2021).

### **ii) Risque de taux d'intérêt**

Les marchés administrés par la SIERE sont exposés aux fluctuations ou aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de leur facilité de crédit à taux variable à court terme et de leurs titres assimilables à de la trésorerie. L'incidence nette d'une augmentation ou d'une diminution de 25 points de base des taux d'intérêt sur la valeur de la dette ou des titres serait négligeable.

### **b) Risque de crédit**

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard des modalités de l'instrument financier. Les marchés administrés par la SIERE sont exposés directement au risque de crédit lié aux titres assimilables à de la trésorerie et aux créances. Les marchés administrés par la SIERE gèrent le risque de crédit au moyen d'une politique de gestion approuvée par la direction imposant des contraintes, à savoir des placements essentiellement de première qualité et un plafond déterminé par contrepartie, ainsi qu'au moyen d'un cadre prudentiel exigeant des garanties relativement aux créances. Étant donné que le nombre d'intervenants du marché est important, il n'existe aucune concentration du risque de crédit.

### **c) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité fait référence au risque que les marchés administrés par la SIERE éprouvent des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à leurs passifs financiers à l'échéance. Pour gérer le risque de liquidité, les marchés administrés par la SIERE établissent des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer leurs besoins de trésorerie et de financement. Les flux de trésorerie provenant des placements à court terme et le maintien de facilités de crédit appropriées aident à atténuer le risque de liquidité. Étant donné que les intervenants du marché dans leur ensemble sont tenus de s'assurer que tous les passifs financiers des marchés administrés par la SIERE seront payés, le risque de liquidité est considéré comme étant négligeable.

---

**Société indépendante d'exploitation  
du réseau d'électricité**

1600-120 Adelaide Street West  
Toronto, Ontario M5H 1T1

Téléphone : 905 403-6900

Numéro sans frais : 1 888 448-7777

Courriel : [customer.relations@ieso.ca](mailto:customer.relations@ieso.ca)

[www.ieso.ca/en/francais](http://www.ieso.ca/en/francais)



[@IESO\\_Tweets](https://twitter.com/IESO_Tweets)



[facebook.com/OntarioIESO](https://facebook.com/OntarioIESO)



[linkedin.com/company/IESO](https://linkedin.com/company/IESO)



Se brancher aujourd'hui.  
Énergiser l'avenir.